

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-DICHT 2

Date d'impression : 01.08.2007

Code du produit : 137

Page 1 de 4

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

LEYCO-DICHT 2

Identification de la société/entreprise

Société :	Leyco Chemische Leyde GmbH	Téléfax : ++49 (0)
Rue :	Industriestraße 155	2236-966-00-10
Lieu :	D--50999 Köln	Téléphone : ++49 (0)
Téléphone :	++49 (0) 2236-966-00-0	2236-966-00-29
Interlocuteur :	Eckart Inkemann	
Service responsable :	Eckart Inkemann	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	0049 (0) 2236 966 00 29	

2. Identification des dangers**Classification**

Phrases-R :
 Inflammable.
 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
265-191-7	64742-88-7	Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), mittlere aliphatische; Straight-run-Kerosin	15 - 30 %	Xn R65

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

4. Premiers secours**Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-DICHT 2

Date d'impression : 01.08.2007

Code du produit : 137

Page 2 de 4

Moyen d'extinction appropriéutiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

jet d'eau à grand débit

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**Les précautions individuelles**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Utiliser un équipement de protection individuel. Enlever toute source d'ignition

Les précautions pour la protection de l'environnement

Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7. Manipulation et stockage**Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé hermétiquement fermé. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Préventions des incendies et explosion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé hermétiquement fermé. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Le stockage doit être en accord avec le VbF (Allemagne).

Information supplémentaire

Eviter de laisser sécher le produit.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	

Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-DICHT 2

Date d'impression : 01.08.2007

Code du produit : 137

Page 3 de 4

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

gants de protection

Protection des yeux

lunettes de sécurité

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

L'état physique : pâte
Couleur : gris
Odeur : de solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur (à 20 °C) : non applicable

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point/intervalle de fusion : non applicable

Point d'ébullition : > 140 °C

Point d'éclair : -18 °C

Limite inférieure d'explosivité :

Limite supérieure d'explosivité : 6,5 vol. %

Hydrosolubilité : non applicable

(à 20 °C)

Autres données

Température d'inflammation : 450 °C

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

DL50/orale/rat = > 6000 mg/kg

Effets corrosifs et irritants

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

12. Informations écologiques**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. pollue faiblement l'eau

13. Considérations relatives à l'élimination**Élimination**

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

LEYCO-DICHT 2

Date d'impression : 01.08.2007

Code du produit : 137

Page 4 de 4

Code d'élimination des déchets-Produit

070504 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

ADR/RID classe : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires**Etiquetage****Phrases-R**

- 10 Inflammable.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

- 25 Éviter le contact avec les yeux.
01/02 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau : 2 - pollue l'eau

16. Autres données**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- 10 Inflammable.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)